

Montréal, le 31 octobre 2013

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

Me Éric Fraser  
Affaires juridiques – Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e  
étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Me Pascale Boucher Meunier  
Franklin Gertler  
Édifice Aldred  
507 Place d'Armes, Suite 1701  
Montréal (Québec) H2Y 2W8

Me Annie Gariépy  
8, du Village boisé  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)  
J2W 1N1

Me Dominique Neuman  
1535, rue Sherbrooke ouest  
Rez-de-chaussée, Local Kwavnick  
Montréal (Québec) H3G 1L7

Me Hélène Sicard  
1255, carré Phillips, bureau 808  
Avocate Montréal (Québec) H3B 3G1

Me Claude Tardif  
Rivest Schmidt  
7712, rue Saint-Hubert  
Montréal (Québec) H2R 2N8

**Objet:            Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour  
                      l'année tarifaire 2014-2015 - Audience relative aux mesures visant les  
                      exploitations agricoles  
                      Dossier de la Régie de l'énergie : R-3854-2013**

---

Chères consœurs, chers confrères,

La Régie accuse réception de la demande de paiement de frais de SÉ/AQLPA relative à la demande prioritaire du Distributeur à l'égard des mesures visant les exploitations agricoles.

Elle informe l'ensemble des intervenants qui ont participé à cette demande prioritaire, que les demandes de paiement de frais doivent être déposées dans les 30 jours de la date de prise en délibéré de l'ensemble des sujets qui seront traités dans le cadre du dossier tarifaire du Distributeur. Par conséquent, la demande de SÉ/AQLPA, datée du 30 octobre 2013, sera traitée ultérieurement.

Nous vous prions d'agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as